

Un partenariat au quotidien

L'IFPM est une asbl gérée paritairement : les représentants des entreprises et des travailleurs du secteur sont donc présents à chaque niveau de fonctionnement et fixent les lignes directrices de sa gestion.



La législation prévoit que toutes les entreprises qui occupent du personnel doivent verser des cotisations pour la formation des travailleurs, des jeunes, des demandeurs d'emploi,... Dans le secteur de l'Industrie technologique, le montant total de ces cotisations au niveau national est de 0,20%.

L'IFPM propose donc, avec ces moyens, l'offre la plus adaptée pour ces différents publics : formation, promotion des métiers, ... C'est aussi l'IFPM qui organise et assure le soutien financier (primes) et l'accompagnement des entreprises (élaboration du plan de formation, attestations Congé Education Payé,...).

Une équipe IFPM est quotidiennement au service des entreprises et des différents publics et oeuvre à la concrétisation et à la bonne marche de ces actions dans le respect du cadre fixé par les représentants des entreprises et des travailleurs du secteur.

IFPM OUVRIERS ASBL
Boulevard Reyers 80 • 1030 - BRUXELLES
Tél. 02/706.81.92 • Fax. 02/706.82.04
ouvriers@ifpm.be • www.ifpm.be



Mieux connaître

L'IFPM



**Le fonds sectoriel de formation de l'Industrie technologique
(Commission paritaire 111)**

L'IFPM est le fonds sectoriel de formation de l'Industrie technologique. Ses missions sont d'organiser, de promouvoir et de soutenir la formation des travailleurs du secteur, présents ou à venir, et d'assurer la promotion des métiers de ce secteur.

FORMATION CONTINUE



NOS PRODUITS TECHNIOS

Primes à la formation continue pour les entreprises de la CP111
Ouvriers

Portefeuille annuel par entreprise de 80% de la cotisation avec un minimum de 12.500 €

10 € par heure et par personne

pour les formations inter-entreprises et/ou dispensées dans un centre de compétence ou de référence

5 € par heure et par personne

pour les formations spécifiques à l'entreprise

12 € par heure et par personne

pour les formations en soudage donnant lieu à un agrément officiel dispensées par le CPS

Actions spéciales

FORMATIONS TUTORAT

Transmission de savoir-faire (nouveaux engagés, apprentis, changement de fonction,...)



La prime entreprise couvre l'entièreté du coût htva de la formation.

ACTIONS PME

Incitant pour les PME (moins de 30 personnes) qui n'ont plus sollicité de primes depuis plus de cinq ans.



Primes de 20 € par h et par personne pour les 200 premières heures.

CONGE EDUCATION-PAYE

Formations de min. 32 heures (max. 120 h par année scolaire) (180h dans certains cas).



Remboursement par le Ministère d'une partie du salaire de la personne formée (L'IFPM fournit l'attestation à rentrer au Ministère).

Epreuves sectorielles pour les étudiants/futurs travailleurs en

- Soudage
 - Usinage
 - Maintenance
 - * mécanicien-automaticien
 - * électricien-automaticien
- technios.trophies@ifpm.be

- Formation des enseignants
- Agrément des étudiants des sections soudage (projet)

